

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 60 (1987)
Heft: 11

Artikel: Concours d'Aubonne
Autor: Junod, Blaise Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS D'AUBONNE

Architecture

Introduction

Ouvert en avril 1987 par la Municipalité d'Aubonne, un concours d'architecture, sur invitation, sur le thème d'un ensemble de logements à caractère social à Aubonne, a été jugé en septembre dernier.

Objet du concours

Plus précisément, ce concours de projets vise à la réalisation, sur un terrain non bâti de 10 100 m², propriété de la commune d'Aubonne, situé en aval du bourg au lieu-dit «Le Clos d'Aubonne», d'un groupe d'habitations destinées à des personnes économiquement faibles, à des personnes âgées et à des employés communaux; programme complété par des locaux de service et de travail indépendants.

La situation de ce nouveau quartier, sur «les marches du perron d'accès» à la ville, est particulière. Elle induit le problème de sa liaison avec le vieux bourg, qui s'inscrit dans le cadre d'un réaménagement de la place de l'Ancienne-Gare, pour lequel les concurrents étaient invités à présenter une proposition en corollaire de leur projet. En effet, une déviation dénivelée actuellement à l'étude, permettant d'atteindre la route de Lavigny depuis l'avenue du Clos-d'Asper, libérerait la place de l'Ancienne-Gare de toute circulation automobile de transit au profit du trafic piétonnier.

Jury

Le jury désigné par l'organisateur était composé de MM.

- Blaise Philippe Junod, architecte SIA, président;
- Pierre Foretay, architecte SIA, professeur à l'EPFL, membre;
- Paul Gardiol, municipal d'Aubonne, membre;
- Bernard Meuwly, architecte SIA, architecte de la ville de Lausanne, membre;
- Armin Suter, syndic d'Aubonne, membre;
- René Péguiron, conseiller communal d'Aubonne, suppléant;
- Jacques Richter, architecte SIA, suppléant.

Concurrents

Six architectes ou ateliers d'architecture étaient invités à concourir:

- Atelier Cube, à Lausanne;
- Henri-P. Auberson, à Aubonne;
- Jean Bettems, à Aubonne;
- Fonso Boschetti, à Epalinges;
- Jean-Marc Delarzes, à Aubonne;
- Patrick Devanthery et Inès Lamunière, à Genève.

Résultat du concours

Deux des architectes invités s'étant retirés de la compétition en cours d'étude, quatre projets ont

été rendus et, après examen préalable, admis au jugement. Cette maigre participation effective est d'autant plus regrettable que la complexité du problème posé justifiait l'exploration de voies urbanistiques et architecturales plus nombreuses et diversifiées. On peut déplorer que d'autres partis imaginables n'aient pas été étudiés et présentés. Le résultat, considéré globalement, est bon, mais très différencié dans la mesure où la qualité des projets s'échelonne de manière très nette entre le médiocre et le remarquable. Néanmoins, l'objectif du concours a été atteint, à savoir celui d'identifier un projet qui réponde de manière excellente aux objectifs définis par le programme.

Le concours de projets, comparé au mandat d'étude directement attribué à un architecte, constitue une voie plus coûteuse – du moins dans l'immédiat – pour l'organisateur, d'une part, qui en supporte les frais directs, et pour les architectes concurrents, d'autre part, qui doivent investir des sommes considérables pour répondre de manière honorable aux exigences du règlement et du programme. Il faut constater cependant que le concours apparaît comme le meilleur moyen de lutter directement contre l'inondation du territoire par la production architecturale médiocre, avouons-le, qui caractérise notre époque en général et le domaine de l'habitation en particulier. L'initiative du présent concours est donc tout à l'honneur de la commune d'Aubonne.

Admettons aussi que le concept d'habitat a déserté la conscience collective en n'y laissant que son ombre: le logement. La permanence signifiée par l'acte d'habiter lui confère une vertu d'enracinement dans le lieu, qui ne peut être atteinte que par la satisfaction, au sein même de la maison, d'aspirations humaines fondamentales et complémentaires: nature et artifice, solitude et sociabilité, silence et rumeur... Les siècles précédents y parvenaient en structurant l'habitat par le couple de la rue et du jardin, réduit aujourd'hui à celui de la route et du terrain résiduel...

Cette dégradation des conditions et de la pratique d'un véritable habitat découvre un champ immense que l'architecture doit reconquérir. Saluons la contribution que la Municipalité d'Aubonne fournit à cette entreprise en organisant un concours avec la conscience de la situation et l'ouverture proportionnée à la complexité du problème tel qu'il se pose.

Le fait d'avoir élargi le champ des propositions au-delà du périmètre du «Clos d'Aubonne» et d'y avoir inclus la relation entre le futur quartier d'habitation et le vieux bourg, le réaménagement de la place de l'Ancienne-Gare et une route d'évitement encore à l'étude, sort des habitudes courantes. Le résultat confirme son opportunité, mais laisse regretter que cette possibilité n'ait suscité qu'une seule proposition digne d'intérêt, par bonheur très convaincante.

Classement

1^{er} prix: projet 4

È PERICOLOSO SPORGERSI

Atelier Cube: Guy Collomb, Marc Collomb, Patrick Vogel.

2^e prix: projet 2

CIRCÉ

Patrick Devanthery et Inès Lamunière.

3^e prix: projet 1

LOTUS

Fonso Boschetti.

Non primé: projet 3

VIA

Jean-Marc Delarzes et Emmanuel de Tscharnier.

PROGRAMME

1 Préambule

La commune d'Aubonne se soucie de promouvoir la construction de logements à caractère social, dont le défaut se fait sentir actuellement sur son territoire. Propriétaire d'un terrain non bâti de 10 100 m² au lieu-dit « Clos d'Aubonne », elle se propose d'y réaliser un complexe d'habitation répondant à ce besoin.

La Municipalité estime que ce site requiert un aménagement de haute qualité, dont la structure entretienne un rapport étroit avec le vieux bourg. L'importance et la complexité de ce propos justifie un concours de projets. Par ailleurs, il est envisagé de libérer la place de l'Ancienne-Gare de la circulation automobile de transit, par une déviation dénivelée actuellement à l'étude, au profit du trafic piétonnier. Ces nouvelles conditions autorisent les concurrents à proposer un nouvel aménagement de la place dans le cadre de l'étude du « Clos d'Aubonne » et notamment de la liaison de ce quartier avec le vieux bourg.

2 Objectifs

Les architectes concurrents s'efforceront d'orienter leurs propositions sur les objectifs suivants:

- 2.1 par une structure de l'espace appropriée, un dépassement de la fonction restrictive de loger, au profit du concept plus essentiel d'habiter;
- 2.2 par une répartition judicieuse des diverses habitations, un mixage des catégories sociales définies par l'âge et les revenus;
- 2.3 une économie de moyens qui permettent de déterminer des loyers raisonnables;
- 2.4 une utilisation optimale de la capacité du terrain;
- 2.5 une adéquation aux facteurs climatiques;
- 2.6 une considération particulière de l'espace extérieur en tant qu'élément constitutif de la structure du quartier;
- 2.7 une implantation et une composition qui entretiennent une relation claire avec les composantes du site, en particulier le vieux bourg;
- 2.8 un réaménagement de la place de l'Ancienne-Gare mettant en valeur la relation piétonnière entre le vieux bourg et l'allée du Chêne d'une part, et le Clos d'Aubonne d'autre part.

3 Le terrain

Le terrain réservé au concours de projets, propriété de la commune d'Aubonne, est constitué par la partie A de la parcelle 411. D'une superficie de 10 100 m², il représente le solde non bâti du plan de quartier au « Clos d'Aubonne » du 8 octobre 1975. Son affectation provisoire pour activités tertiaires sera modifiée par un plan spécial dont la légalisation sera accordée après approbation du projet de construction agréé par l'Autorité.

Le terrain est limité:

- à l'ouest par un quartier d'habitations collectives;
- à l'est par un quartier d'habitations individuelles;
- au sud par le chemin des Clos;
- au nord par l'avenue du Clos-d'Asper / RC 54.

La partie A de la parcelle 411 dispose de deux possibilités d'accès par véhicule:

- depuis la RC 54, par le nord-ouest, au travers de la partie B de la parcelle (servitude personnelle N° 80084);
- depuis le chemin des Clos, directement.

4 Quelques aspects du site

Le terrain est situé à environ 200 m de la limite sud du vieux bourg. Sur cette distance, l'espace est occupé par un terrain non bâti — la propriété de Mestral — destiné par le plan d'extension communal à rester en zone de verdure.

La place de la Gare, carrefour de circulation intense actuellement, est appelée à moyen terme à être déchargée du trafic de transit, par une déviation dénivelée, au profit de la circulation piétonnière, en particulier de la liaison entre le vieux bourg et l'avenue du Chêne.

Ces deux données permettent de considérer le rapport entre le centre de la ville et le nouveau quartier comme un thème à développer au plan visuel et au plan du parcours. Les concurrents sont appelés à présenter une proposition sur les plans de situation, éch. 1/2000, d'im-

plantation, éch. 1/500 et dans la maquette, éch. 1/500. Le maintien, la transformation, voire la démolition du bâtiment de la gare (AAG) Allaman-Aubonne-Gimel peuvent être envisagés. Une place de stationnement pour cinq autobus et un abri d'attente pour voyageurs doivent être aménagés.

5 Limites et règles

Les constructions sont limitées, au plan horizontal, par les alignements et les distances aux limites de propriété qui figurent sur le dessin art. 17.5 du Règlement de concours.

Le coefficient d'occupation du sol (COS), n'excédera pas 0,4.

En revanche, le jury n'impose ni limite de hauteur, ni gabarits, ni surface de plancher.

L'implantation, la dimension et le nombre des bâtiments, leur ordre contigu ou non contigu, sont laissés au libre choix des concurrents.

6 Programme des locaux

Le programme comprend des appartements et des locaux de service. Les concurrents apprécieront librement leur nombre, leur dimension et leur répartition en respectant approximativement les proportions et les données suivantes:

6.1 Habitations

6.11 Habitations à loyer modéré, 2 à 4 pièces et cuisine. $\frac{3}{12}^*$

6.12 Habitations pour personnes âgées, studios, 1,5 à 2 pièces et cuisine. $\frac{3}{12}^*$

6.13 Habitations à loyer libre, studios, 2 à 4 pièces et cuisine. $\frac{4}{12}^*$

6.2 Locaux pour activités tertiaires, soit: $\frac{2}{12}^*$

6.21 Deux salles d'école enfantine pour 18 à 24 élèves chacune, adaptables ultérieurement à d'autres activités.

6.22 Une salle de rencontre pour personnes âgées.

6.23 Des locaux de jeux pour enfants.

6.24 Quelques locaux de travail indépendants, à louer pour de petites activités administratives, commerciales, artisanales, culturelles, etc.

* Rapport à la surface brute totale de plancher habitable.

Ces différents locaux seront tous équipés des installations sanitaires nécessaires.

6.3 Locaux annexes

Ils seront dimensionnés en fonction du nombre d'appartements et des surfaces habitables définies aux art. 6.1 et 6.2, soit:

6.30 Un poste sanitaire (Po San), capacité 32 lits, surface environ 200 m², combiné avec abris PC, selon instructions ITO 1977.

6.31 Abris PC selon ITAP 1984, utilisables comme garage.

6.32 En garage souterrain, la place pour une voiture et deux motos/vélocycleurs/vélos par appartement.

6.33 Une cave par appartement/studio.

6.34 Quelques garages à poussettes, tricycles, etc.

6.35 Des locaux de service pour conteneurs à ordures ménagères.

6.36 Une chaufferie centrale alimentée au gaz, avec un système de contrôle de consommation en gaz par logement.

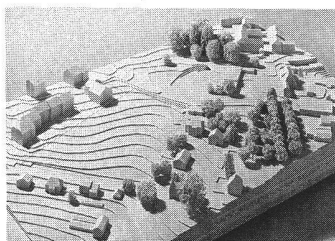
6.37 Les autres locaux techniques estimés nécessaires par les concurrents.

6.38 Des ascenseurs pour les immeubles qui dépassent un étage sur rez-de-chaussée.

7 Programme des places extérieures

Les concurrents prévoient une place de stationnement pour voiture par paire d'appartements/studios et une place pour moto/vélocycleur/vélo par appartement/studio.

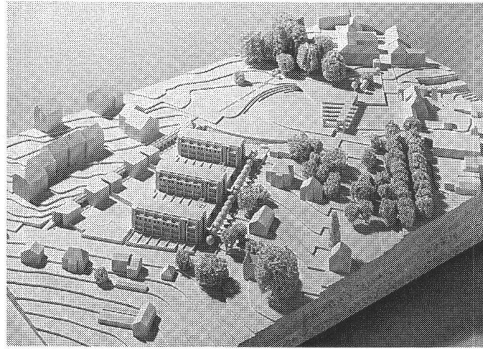
Les autres éléments du programme extérieur, tels que places de jeux pour enfants, de détente pour adultes, sont laissés à l'appréciation des concurrents qui s'efforceront de ne pas les isoler de l'objectif mentionné à l'art. 2.6.



Projet N° 1:

LOTUS

Nombre de logements	66
Surface brute de plancher utile (ORL)	6900 m ²
Surface brute de plancher (SIA)	15 700 m ²
Coefficient d'occupation du sol/COS	0,37
Cube (SIA)	36 300 m ³

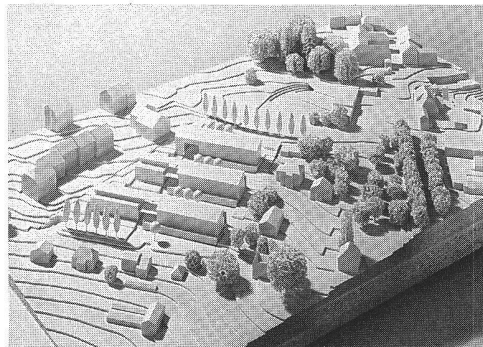


Le rapport au vieux bourg est abordé principalement par la liaison piétonnière tangente à l'avenue du Clos-d'Asper et aboutissant à la place de l'Ancienne-Gare remaniée. Le groupe d'habitation est constitué de trois immeubles identiques dont l'implantation alignée et échelonnée est simple. Dans sa volonté de systématique, cette proposition de qualité reste indifférente à des situations de fait très différenciées. Les espaces entre les bâtiments dénotent une ambiguïté fondamentale dans l'attribution, publique ou privée, des espaces extérieurs qui conduit à nombre de juxtapositions contradictoires. A l'est, on trouve l'accès des voitures au parking et au garage. A l'ouest, la limite du terrain est fermement bâtie pour recevoir les activités tertiaires.

Projet N° 2:

CIRCÉ

Nombre de logements	62
Surface brute de plancher utile (ORL)	7700 m ²
Surface brute de plancher (SIA)	15 700 m ²
Coefficient d'occupation du sol/COS	0,29
Cube (SIA)	39 500 m ³

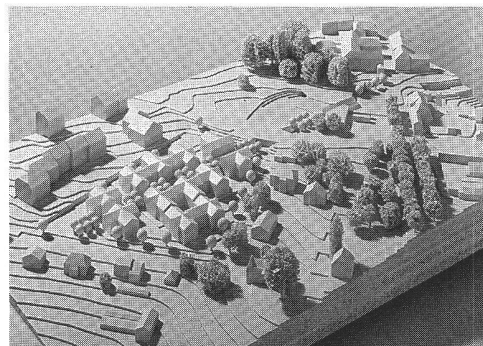


Ce projet ne prend pas en compte le problème du réaménagement de la place de l'Ancienne-Gare, ni la liaison entre le « Clos d'Aubonne » et le vieux bourg. Partant, à l'instar du projet LOTUS, du thème banal de trois immeubles implantés de manière échelonnée et parallèle qu'il enrichit par un usage très différencié et fréquent d'une légère oblique. La proposition aboutit à un résultat de grande qualité. Les auteurs, procédant par des voies plus affectives qu'intellectuelles, exploitent de manière subtile et douce le registre de la forme plutôt que de la structure, et imprègnent le projet d'un charme indéniable.

Projet N° 3:

VIA

Nombre de logements	103
Surface brute de plancher utile (ORL)	10 000 m ²
Surface brute de plancher (SIA)	16 900 m ²
Coefficient d'occupation du sol/COS	0,34
Cube (SIA)	51 000 m ³

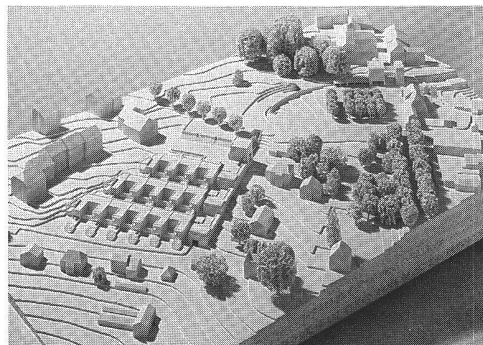


Le rapport au site se traduit par un axe traversant le quartier et s'approchant du vieux bourg. Sa forme rigide et rectiligne, la dissolution hasardeuse de ses extrémités laissent l'intention dans le domaine du schéma sans parvenir à le hisser au niveau de l'architecture. Il en va de même du mode de groupement. L'articulation des bâtiments dénote la volonté de former tout à la fois des places, une rue, des cours, une grille, qui n'en sont pas vraiment. L'option pour une haute densité serait défendable si la moitié des logements ne restaient pas inaccessibles de par les dispositions contradictoires de leur plan et de celui des cages d'escaliers.

Projet N° 4:

È PERICOLOSO SPORGERSI

Nombre de logements	39
Surface brute de plancher utile (ORL)	5900 m ²
Surface brute de plancher (SIA)	8900 m ²
Coefficient d'occupation du sol/COS	0,31
Cube (SIA)	27 200 m ³



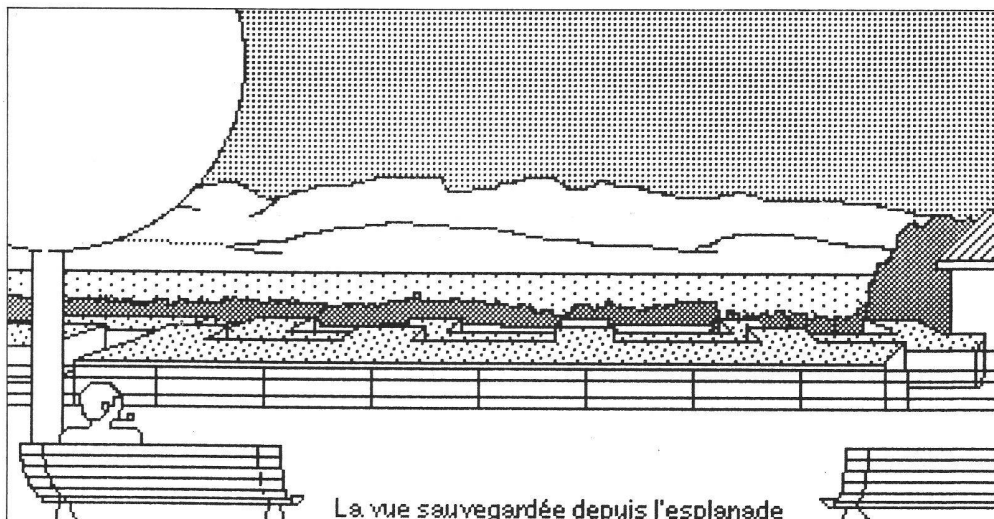
Le projet dénote une remarquable intelligence du lieu. Il est le seul qui prenne en compte l'ensemble des données du site et du programme pour les fonder en une structure cohérente dont les composantes sont très lisiblement articulées et clairement affirmées. Étudié avec grand soin jusque dans le détail, c'est avant tout par la structure des espaces extérieurs que ce projet apporte une interprétation brillante des rapports entre le vieux bourg, la place de l'Ancienne-Gare, l'allée du Chêne, la route de déviation dénivelée, l'avenue du Clos-d'Asper, le panorama, le « Clos d'Aubonne » et la problématique de l'habitat.

(Photos Ph. Guignet, Aubonne)

1^{er} prix:

È PERICOLOSO SPORGERSI

Atelier Cube: Guy Collomb,
Marc Collomb, Patrick Vogel.

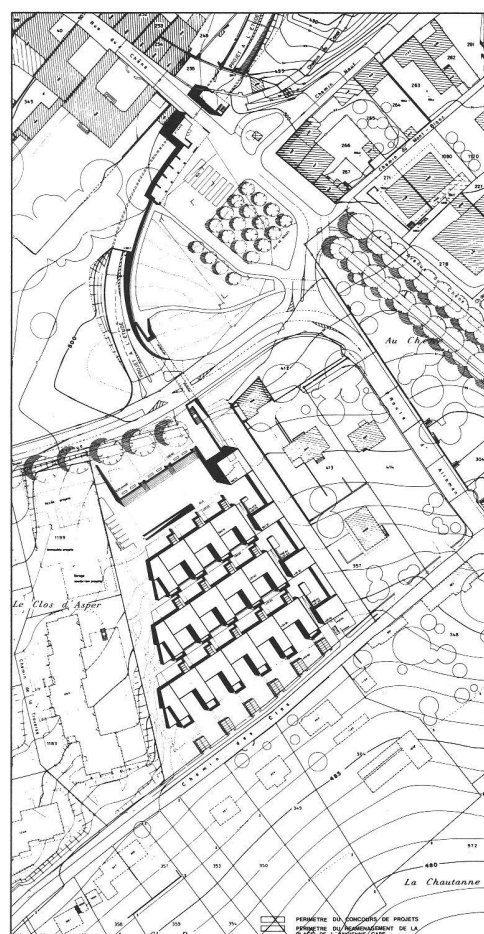


Le souci de relier le nouveau quartier au vieux bourg se manifeste par le parcours piétonnier qui structure le lieu en un geste éloquent ponctué de signes bâtis. Prenant naissance sur le chemin des Clos, ce parcours longe, en une suite de rampes et de paliers, l'épine dorsale du quartier qui, implantée à l'est du terrain, accueille les activités tertiaires du programme. Par un passage dénivelé sous l'avenue du Clos-d'Asper, le parcours rejoint la route de déviation, s'y associe et la côtoie jusqu'à l'entrée dans la ville. De cet appui, la déviation acquiert une évidence insoupçonnée, renforcée par l'émergence des volumes jumelés de la tour

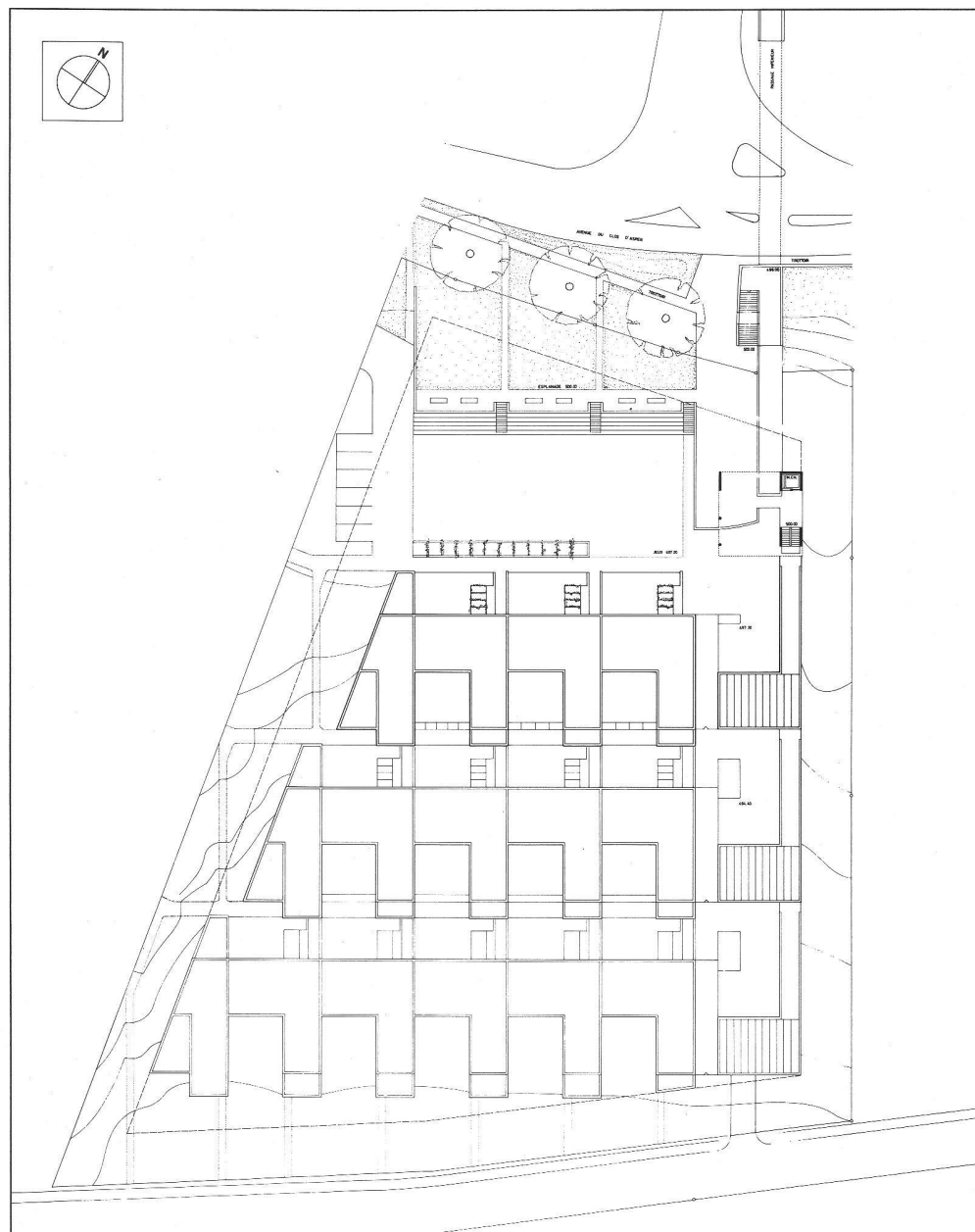
d'entrée. Témoin de l'incidence entre la nouvelle route souterraine et la rue du Chêne, cette tour achève la liaison piétonnière du «Clos d'Aubonne» et fait écho, par-dessus l'avenue d'Asper, au volume qui abrite les bureaux et jalonne l'épine dorsale du nouveau quartier. Certains seront surpris, voire choqués, par l'implantation d'une nouvelle construction à proximité immédiate du bâti historique. Pourtant, il ne faut soupçonner cette proposition d'un manque du respect du passé, au contraire! Nivelant sa corniche sur celles des bâtiments voisins existants, la tour redonne au vieux bourg une porte qui achève sa définition et qui



Plan de situation.



Plan d'implantation.

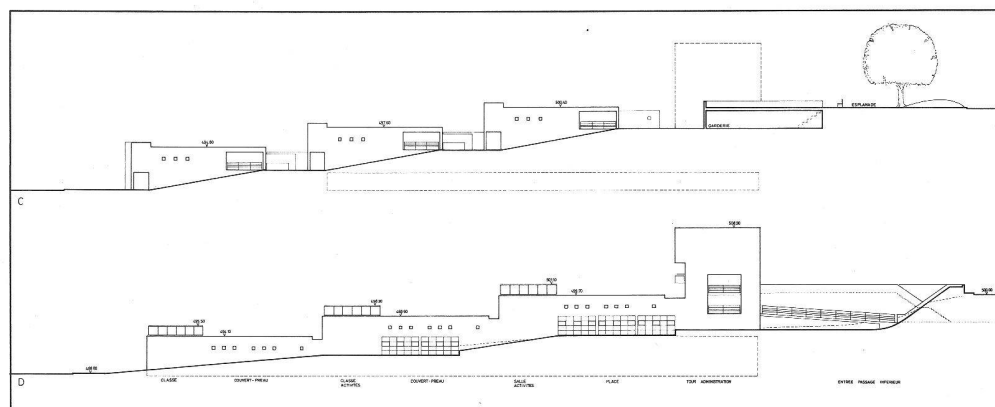


Plan niveau 5.

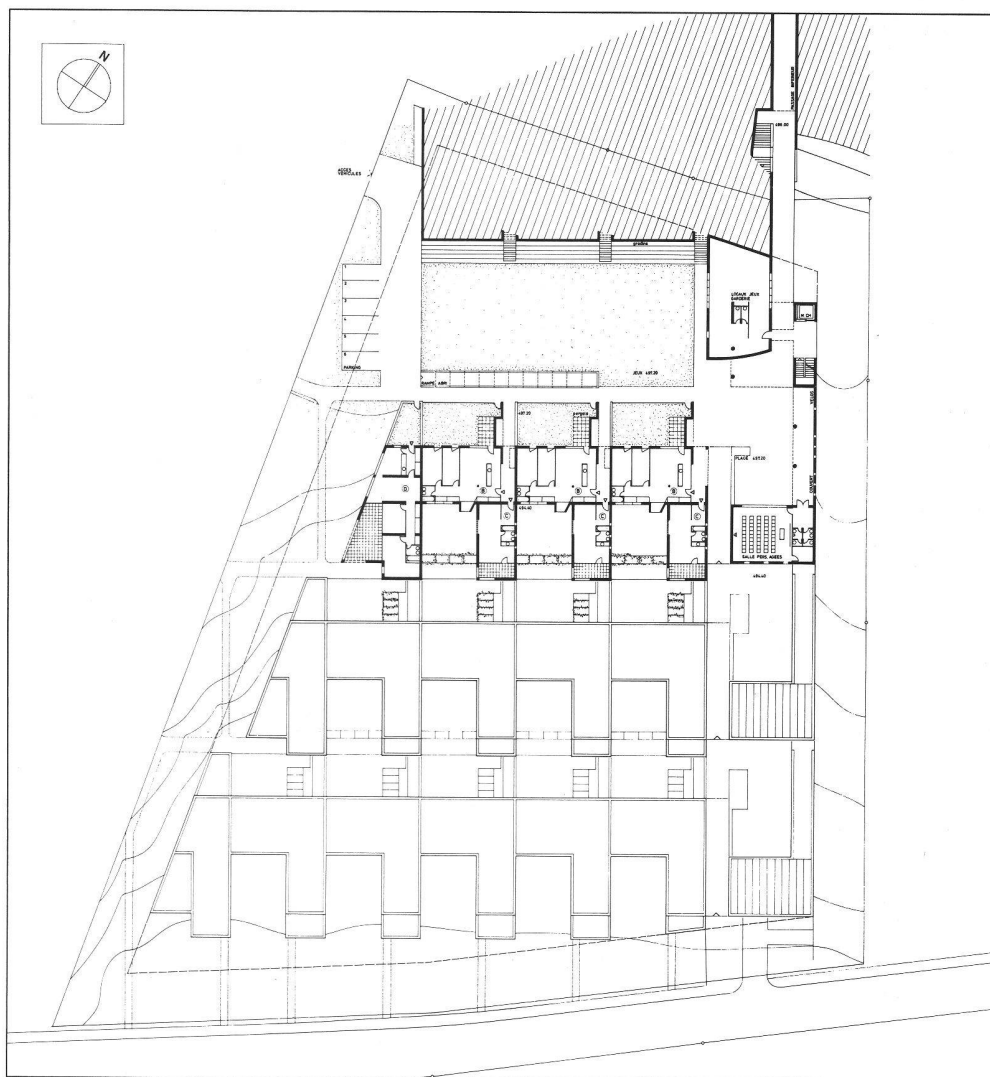
articule sa liaison avec la place remodelée. L'ancienne-Gare disparaît, remplacée par un mail. Ce carré d'arbres offre une conclusion adéquate à l'allée du Chêne et fait écho au portique d'attente des bus.

L'épine dorsale du quartier projeté comprend toute l'infrastructure de service: garage souterrain,

rain, accessible depuis le chemin des Clos, escaliers, monte-charge, locaux pour activités tertiaires. Les petites places sur lesquelles les salles d'école enfantine et de réunion, ainsi que les organes de circulation verticale, trouvent un dégagement extérieur donnant naissance à des venelles horizontales qui desservent le quartier d'habi-



Façade est
et coupe sur rampe.



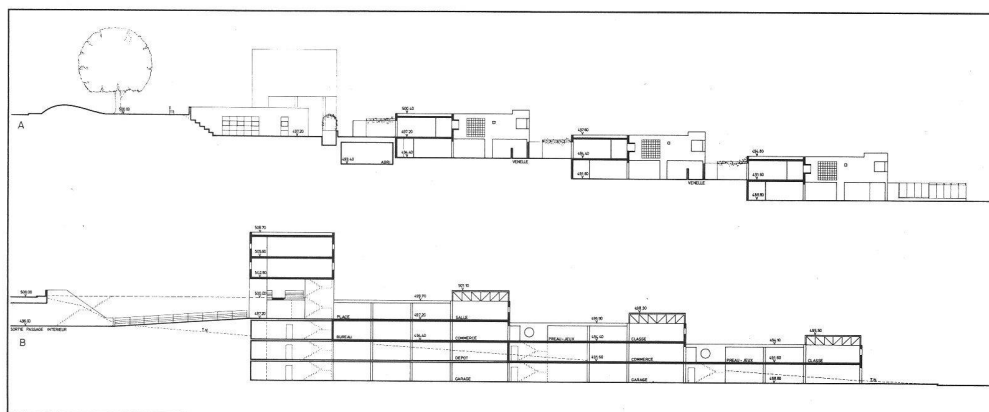
Plan niveau 4.

tation. L'ensemble du dispositif présente une cohérence fonctionnelle remarquable, un développement d'espaces souplesment articulés et de parcours subtilement déliés.

Le projet retient comme objectif important de maintenir la vue du lac et des Alpes depuis l'avenue du Clos-d'Asper, et, en sens inverse, de la silhouette du bourg et du bosquet d'Asper lorsqu'on approche Aubonne par le bas. Cette volonté de dégagement a pour conséquence un bâti dense et bas ne dépassant pas un étage sur rez et limitant le nombre des logements à une quarantaine, soit les deux tiers de la capacité des projets LOTUS et CIRCÉ. Le choix de conférer la priorité

à la vue ou, au contraire, à la quantité de logements est évidemment discutable et ralliera dans les deux cas des partisans de l'une ou de l'autre option. Ce n'est pas le moindre mérite du projet È PERICOLOSO SPORGERSI d'avoir adopté un parti clair et d'en avoir assumé les conséquences de manière explicite.

Le dispositif ménage pour l'ensemble des logements, imbriqués les uns dans les autres, des ouvertures optimales. Les unités composées d'un appartement de chaque type A, B et C sont judicieusement orientées. Chaque appartement familial se prolonge à l'extérieur, en amont ou en aval, par un petit jardin. Les logements pour per-

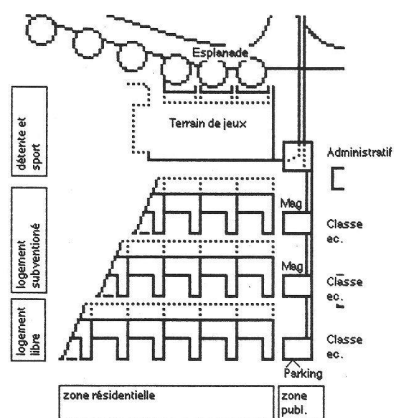


Coupes A et B.



Plan niveau 3.

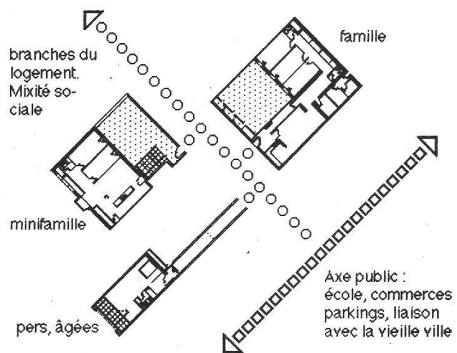
REPARTITION DES ACTIVITES



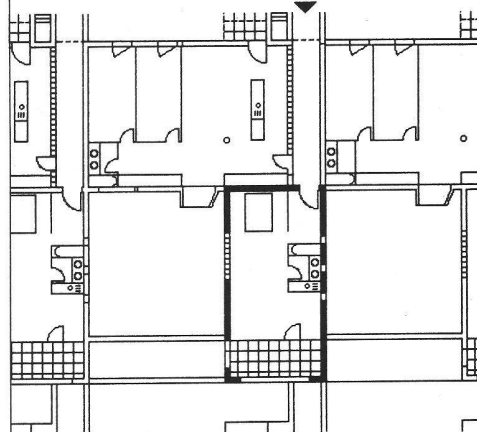
TYPE C (1 pièce-studio)

- Accès par les venelles transversales, depuis l'ouest.
- Orientation vers l'avant, au sud avec tout le paysage actuel.
- Apport de lumière latérale, par l'emploi e matériaux translucides, type parpaing de verre.
- Destinés aux personnes âgées et aux handicapés. Espace unique conçu pour favoriser les différentes séquences de la vie quotidienne, cloisonnable par du mobilier au gré de(s) deux l'habitant(s)
- Terrasse-balcon donnant latéralement sur la venelle, sur le côté paisible de la vie du quartier.

MIXITE DU LOGEMENT



LOGEMENT TYPE C





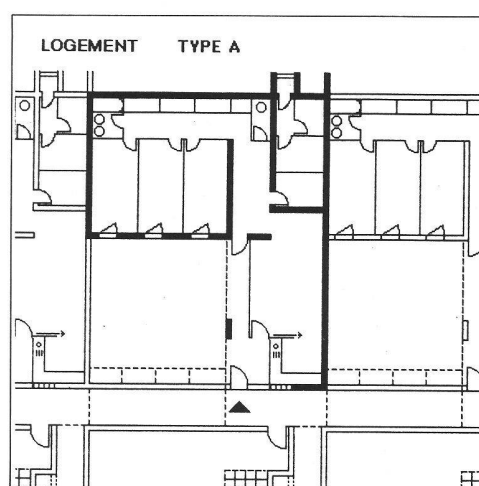
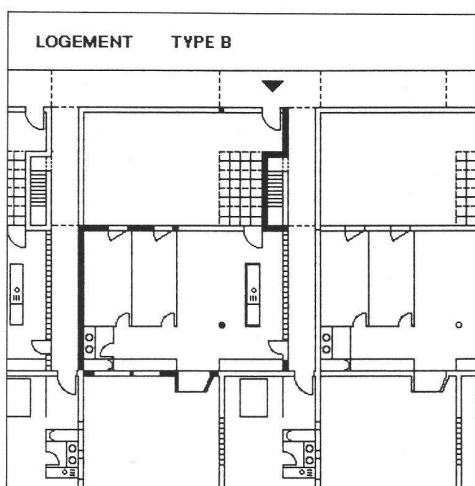
Plan niveau 2.

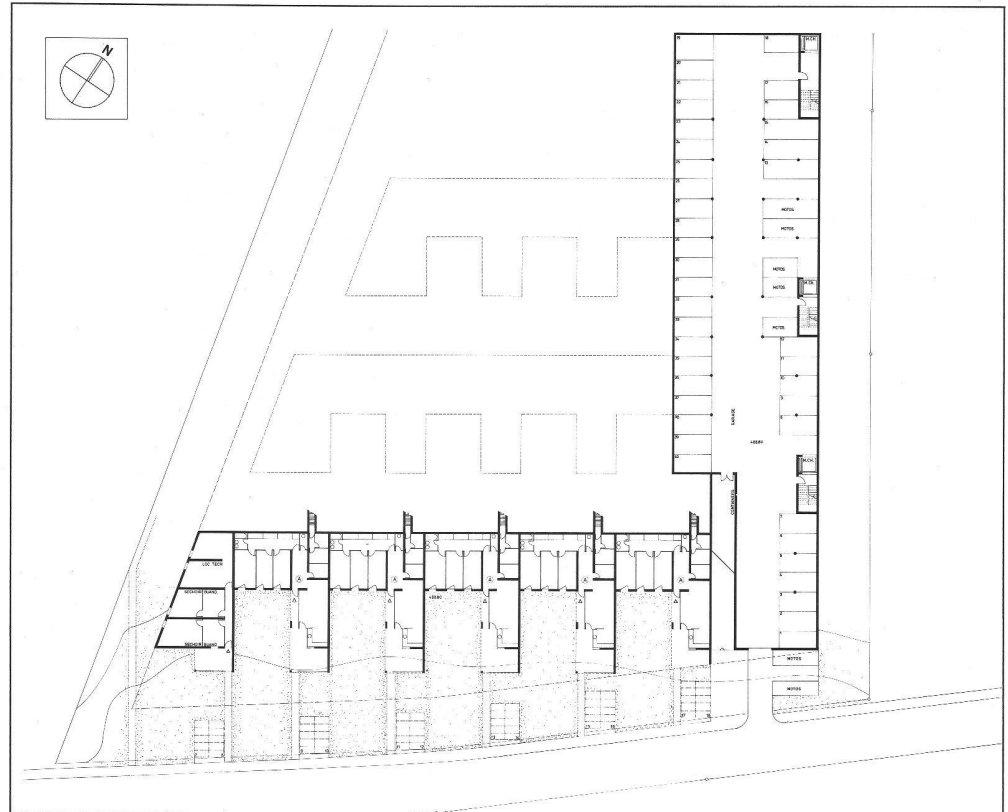
TYPE B (3 pièces)

- Accès par les venelles transversales, depuis le nord ouest.
- Destinés aux couples et aux jeunes familles.
- Zone séjour traversante entre jardin avec pergola. La fenêtre sud conçue en bow-window empêchant les indiscretions réciproques entre voisins tout en ménageant la vue sur le panorama complet du lac et des Alpes. L'espace du séjour se prolonge dans le jardin. Zone nuit au nord ouest, ouverte aussi sur le jardin.
- Apports de lumière par lanterneaux et haut-jours, par dessus les éléments de rangement.

TYPE A (4 1/2 pièces)

- accès abrité sous un portique, depuis les venelles transversales, au sud est.
- destinés aux logements de familles avec enfants. Proximité entre jardin clos et cuisine pour la surveillance maternelle des tout petits.
- Un patio, jardin intérieur calme. Vue sur les montagnes de Savoie, et pour 5 logements en marché libre, en sus, vue complète sur le lac et les champs "Palissade de verdure" entre la venelle adjacente et le jardin. Effets de jalousies sur les façades environnantes pour l'intimité de ce bien rare : un jardin pour soi, séparé du voisin par un mur. Séjour largement ouvert sur le jardin.
- Cuisine à l'entrée, avec fenêtre de vigie sur la ruelle combinant des parois de verre translucide.
- Plafit en "L" autour du patio. Sentiment de communauté familiale. Même séparées, zone nuit et zone jour, sont présentes l'une par rapport à l'autre. Les chambre à coucher ont un accès indépendant au patio.





Plan niveau 1.



Elévation sud.

sonnes âgées, tous accessibles de plain-pied, disposent d'une loggia généreusement dimensionnée et disposée de manière à pouvoir observer les allées et venues dans les venelles. Voilà précisément un facteur d'habitabilité remarquable. Il permet à une personne rendue impotente par l'âge de rester en contact visuel avec les habitants depuis son logement. Cette convivialité n'exclut pas la privacité, mais ne ménage pas assez de contact direct, depuis les habitations, avec des espaces franchement publics. L'ensemble dénote ainsi un caractère plus communautaire que social. La référence au modèle de la « Siedlung » ne manquera pas d'être évoquée. De cette tendance à l'introversion, on peut retirer une certaine impression d'étouffement, accentuée par une implantation par trop encaissée. Sans perturber le rapport étroit au terrain, la disposition de la coupe gagnerait à dégager la zone arrière des logements type A en leur apportant un peu de lumière et d'air.

Les appartements type D prennent en considération l'orientation oblique de la limite à l'ouest de la composition. D'aussi faible hauteur que les autres bâtiments d'habitation, ils accentuent le contraste de l'ensemble avec le quartier voisin. On pourrait imaginer une transition mieux adaptée en leur ajoutant un, voire deux étages, au bénéfice de la quantité de logements. Le cadrage du panorama, perçu depuis l'esplanade, s'affermirait. On retirerait de cette modification une meilleure définition

du quartier, sans nuire à sa perméabilité à l'égard du voisinage, qui constitue une grande qualité d'intégration du projet malgré les apparences formelles. On peut en effet imaginer, moyennant quelques aménagements extérieurs, que les habitants du quartier existant passent par les venelles pour accéder au vieux bourg, bénéficiant au passage des activités tertiaires du nouveau quartier et renforcent son animation.

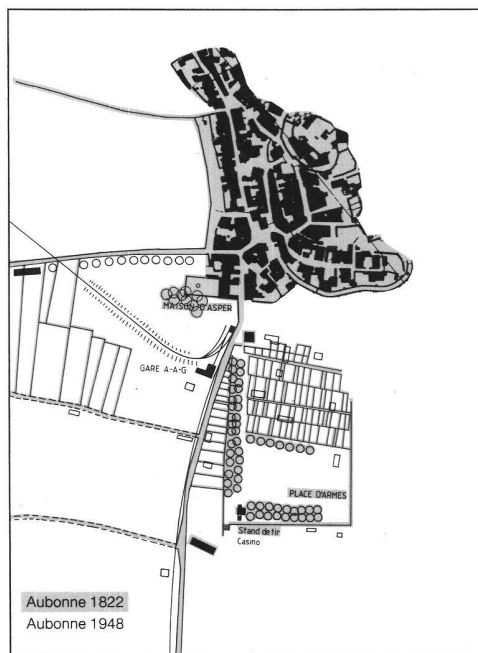
En amont des habitations, on trouve une aire de jeux largement dimensionnée, splendidement exposée et bénéficiant des gradins qui soutiennent l'esplanade. Du jardin où les petits peuvent rester sous surveillance, par les venelles où ils peuvent conquérir, progressivement et sans risques, leur indépendance, jusqu'à la place de l'Ancienne-Gare où les plus grands, à l'âge scolaire peuvent s'attarder à l'ombre du mail, en passant les places étagées au long de la rampe: quel domaine différencié, riche de détours, de recoins et d'espace pour le jeu des enfants! Voilà un modèle d'aménagement urbain architecturé avec talent et motivé par la générosité.

Il est sans doute dommage qu'à l'est, la sévérité de la façade de l'ensemble ne laisse pas deviner la richesse de l'habitat qui lui est rattaché. Perçues depuis l'esplanade, les toitures sont à considérer comme une cinquième façade. Ensemencées et fleuries, elles offriraient au spectacle du Léman et des Alpes un premier plan digne de cet excellent projet.

2^e prix:

CIRCÉ

Patrick Devanthery
et Inès Lamunière.



Coteau sud-est d'Aubonne

Avant la construction de la ligne Allaman-Aubonne-Gimel, le Clos d'Asper était une grande propriété sur la pente gauche de l'accès au bourg; à droite, la place d'armes occupait un plateau auquel menait l'allée des chênes.

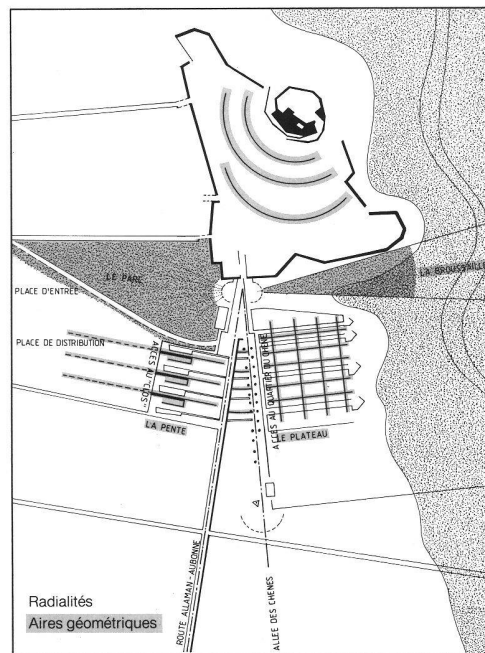
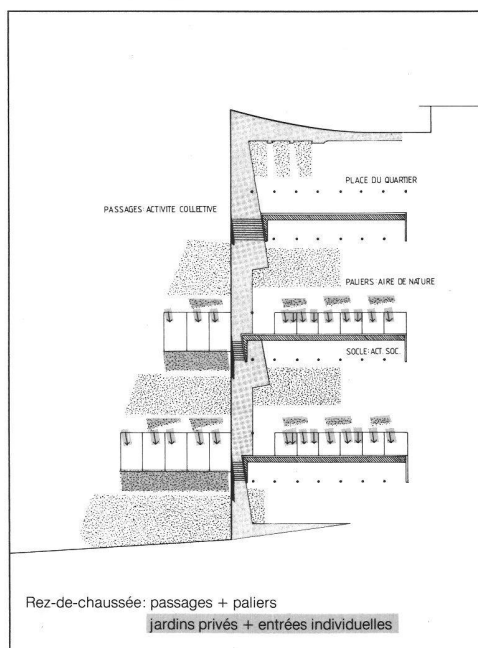
Au milieu des années 1950, la voie du train est abandonnée et une route est aménagée.

Le site du concours garde certaines traces de ces préexistences: au nord-ouest, le talus de l'ex-voie ferrée et de l'actuelle route marque une limite entre le parc de la propriété de Mestral et le développement suburbain des nouveaux quartiers d'habitation; au sud-ouest, le premier quartier d'habitation a bouleversé la topographie de la pente initiale du coteau et déplacé la géométrie simple du parcellaire préexistant.

Unité et variété

Ce principe d'addition et toutes ses combinaisons, permet le jeu des différences (variété) autant dans la répartition des éléments du programme que pour des expressions volumétriques particulières. Ces différences restent assujetties à la loi de l'unité pour organiser les espaces publics: pas de place centrale mais une succession de lieux et d'aires semi-publics compatibles avec le caractère «intime» d'un quartier d'habitation.

L'espace public se développe perpendiculairement à la pente sous la forme de passages où sont placées les activités de service du logement: buanderies, etc. A partir de cette colonne vertébrale, parallèlement à la pente, se déploient: 1) une petite place publique avec l'école enfantine en amont; 2) des aires de délasserment et d'activités artisanales ou des locaux de sociétés en aval; 3) des coursives élargies par de grands balcons de jeux pour les enfants aux endroits des passages.



Le projet

— Maintenir le talus de l'ancienne voie comme limite topographique: la liaison piétonne avec le vieux-bourg longe cette limite et aboutit sur la place de l'ancienne gare.

— Rétablir une géométrie d'implantation parallèle à la pente de manière à garder le caractère relativement *banal* du coteau en opposition au plateau de l'ancienne place d'armes, resté le lieu public par excellence et *balcon* sur le lac.

— Mettre en place un microparcellaire de 6 m 40x11 m 30 où chaque unité d'habitation est délimitée par deux murs mitoyens, un accès individualisé et, le plus souvent, un jardin.

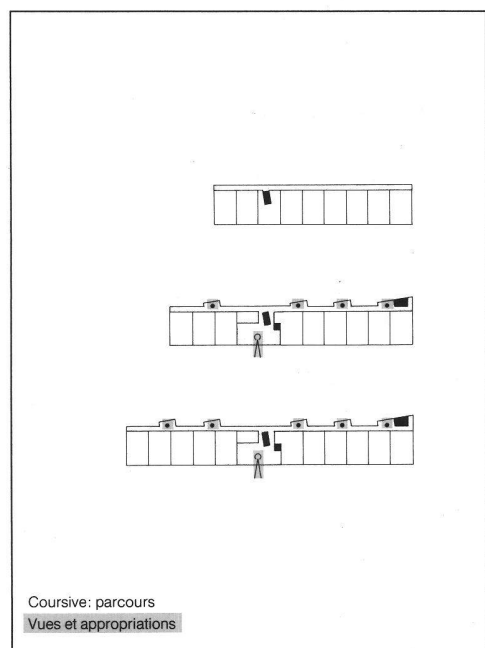
L'addition en plan et en coupe de chaque unité de logement, développe une volumétrie unitaire d'immeuble (à l'échelle d'un quartier semi-urbain de moyenne densité). Ce principe de répétition identifie différentes appropriations: pour les habitations à loyer libre, deux duplex superposés de 4 et 3 pièces; pour les personnes âgées, deux appartements par étage, au rez et au premier; pour les habitations à loyer modéré des duplex de 4 ou 3 pièces en attique.

Habitation et intérieurs

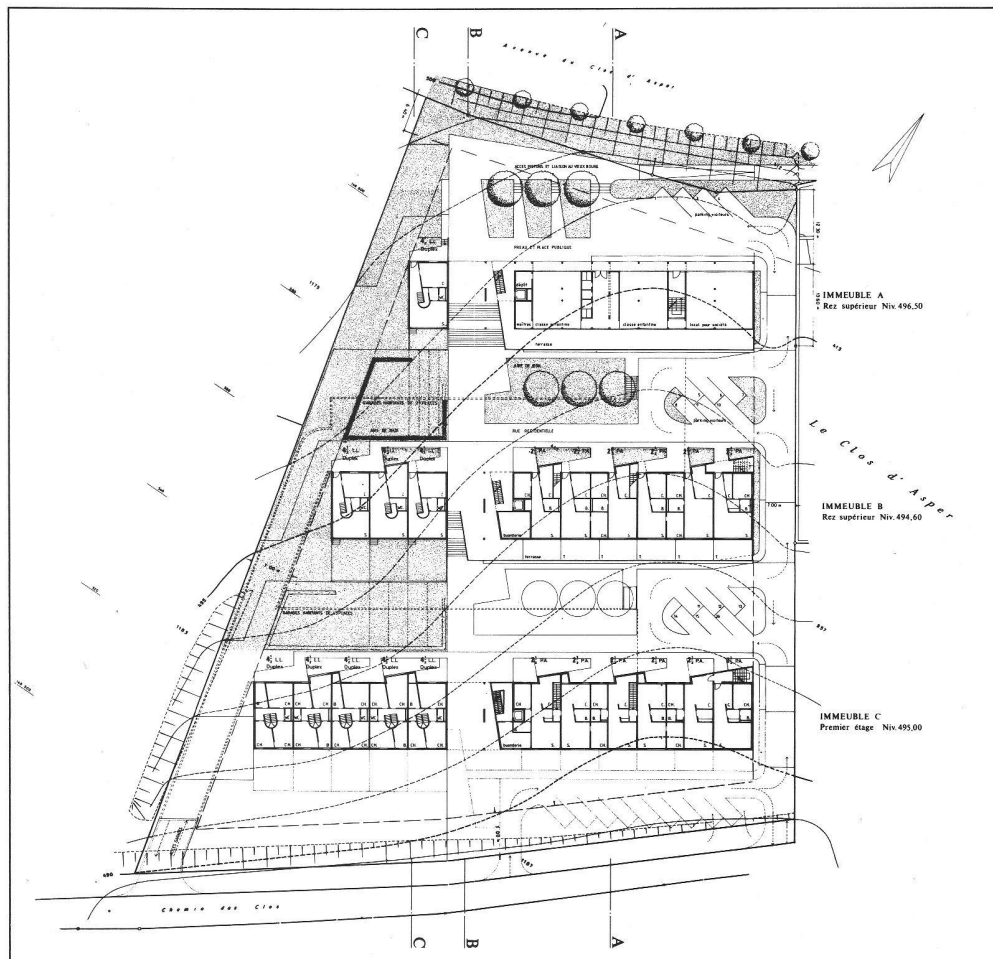
Deux types principaux de logement sont mis en place: une habitation en duplex au rez-de-chaussée et une habitation en duplex sur coursive.

L'appartement duplex du rez affiche son entrée et sa cuisine côté nord-ouest, marquant par cette excoissance volumétrique la petite échelle du logement par rapport à la dimension de l'immeuble. Il s'ouvre au sud-est sur un jardin privé.

L'appartement en duplex sur coursive trouve un élargissement des dimensions de ses accès qui sont autant d'espaces d'appropriation. Dans tous les cas, le système constructif autorise le *plan libre*, où le biais accentue la perception de l'espace traversant recherché, ouvre les pièces vers les orientations favorables et permet un nouveau dimensionnement.



Plan niveau
altitude 496,5.



En ce qui concerne le réaménagement de la place de l'Ancienne-Gare, cette proposition n'entre pas en matière. La liaison piétonnière du quartier avec le vieux bourg s'effectue en traversant l'avenue du Clos-d'Asper à rez-de-chaussée. La préoccupation d'une relation visuelle n'apparaît pas non plus. Au vu des qualités du projet de quartier, il est permis de regretter cette abstention.

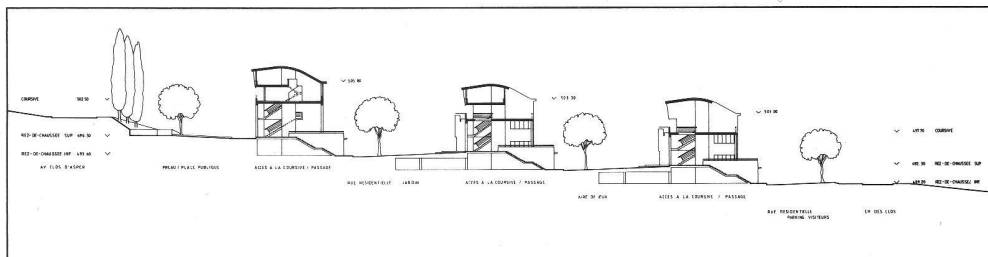
L'implantation du quartier, les relations qui s'établissent entre les grandes directions de la composition et leur écho jusqu'à l'intérieur des logements prennent appui sur une règle qui associe deux directions puisées dans le site environnant. D'une part, la direction, majeure, que matérialise parallèlement la pente du terrain et la route d'Alaman, d'autre part, la direction, mineure, donnée par l'allée du Chêne. La succession échelonnée de trois immeubles parallèles, au prime abord banale, s'en trouve vivifiée. La circulation piétonnière, généreuse, qui dessert les bâtiments en les pénétrant et traverse le terrain pour mettre en scène et cadrer la vue sur le lac, s'anime par le jeu des deux obliques.

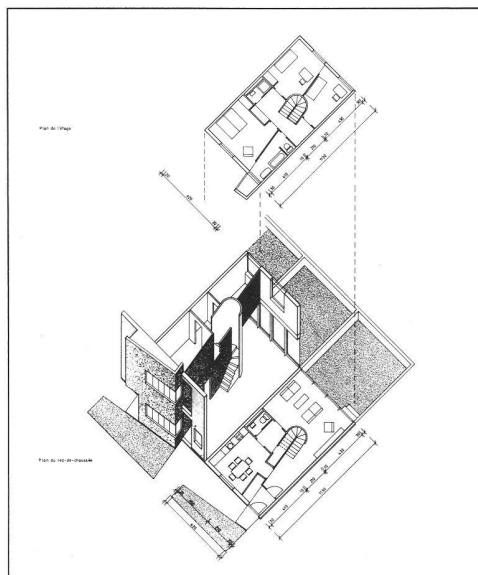
Derrière la simplicité et l'absolu de la forme globale se cache une grande subtilité des parcours, des situations, des qualifications. Les auteurs agissent, avec douceur, plus par la forme que par la structure. Le travail de la coupe est admirable. Le terrain naturel est légèrement remodelé au droit de chaque bâtiment. Des contre-pentes alternent avec les escaliers de transition que les toitures galbées ponctuent. L'espace entre les bâtiments, profilé avec art et sentiment, confère à l'ensemble une habitabilité indéniable. Cette qualité remarquable atténue, mais ne supprime pas, l'effet de barrage de l'implantation.

Les places de parc extérieures évitent autant la concentration que l'éparpillement sur le terrain. En utilisant judicieusement l'espace sous les bâtiments, le projet limite l'emprise des garages collectifs. La forme de certaines dispositions d'accès manque de simplicité.

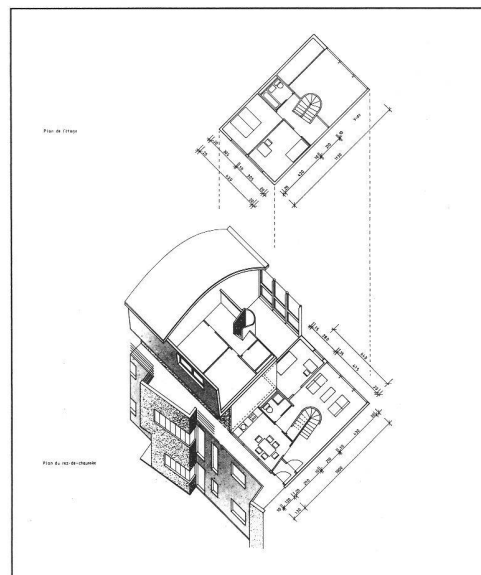
La structure des bâtiments, calibrée de manière répétitive par les murs de refend, est suffisamment polyvalente pour accueillir la variété des logements et des locaux consacrés aux activités ter-

Coupe BB à travers
les passages publics.





Logement à loyer libre: 4 pièces et cuisine.



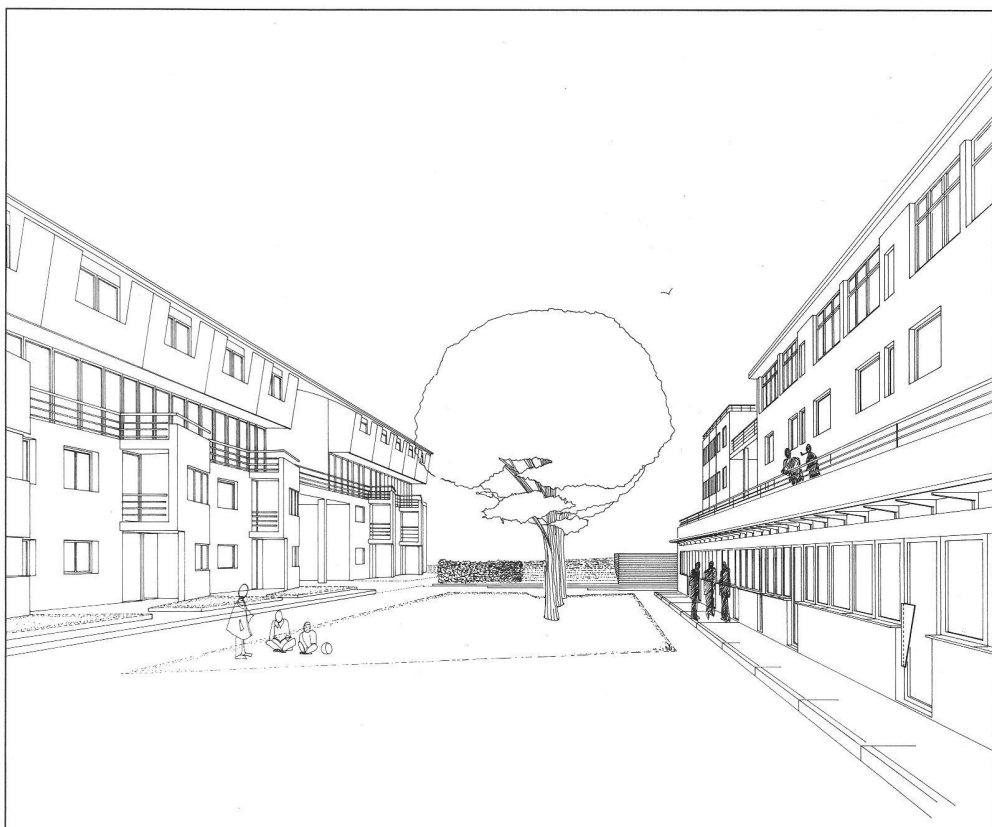
Logement à loyer modéré: 4 pièces et cuisine.

tiaires. Des variations de retrait et d'ouverture, exprimées en façade, révèlent la typologie différenciée. Le passage public est l'occasion d'une habile distinction entre les logements pour personnes âgées et à loyer modéré d'un côté, les logements à loyer libre de l'autre. Les appartements en duplex, situés dans les niveaux supérieurs, par la forme incurvée de la toiture et l'irruption oblique de l'escalier, offrent un complexe d'espaces intérieurs inattendus.

On relève certaines ambiguïtés de forme, d'autant plus regrettables que la différenciation caractérise le langage auquel le projet recourt largement. Ainsi, les terrasses en aval des bâtiments présentent une forme identique, bien que publiques dans

l'immeuble A et subdivisées par portions privées dans les immeubles B et C. De manière plus générale, on constate que le critère privé/public est peu considéré dans la qualification des espaces extérieurs. Il est abordé avec distance et ambiguïté, notamment dans les cours entre bâtiments. Sans être pour autant éludée, la contradiction se résout en douceur par la forme en une sorte de nonchalance composite et tolérante. Cet art très subtil cherche moins à convaincre qu'à charmer, et le fait par une expression touchante.

*Blaise Philippe Junod,
architecte SIA,
président du jury.*



Vue de l'aire
entre deux immeubles.